



## Conseil Général de la commune de Vulliens

Procès-verbal de la séance du 23 septembre 2021

### ORDRE DU JOUR

1. **Appel**
2. **Adoption du procès-verbal du 24 juin 2021**
3. **Assermentations**
4. **A/ Préavis CG 2021/01 – « Indemnités pour les membres du Conseil Général dès le 1<sup>er</sup> juillet 2021 »**  
**B/ Rapport de la commission de gestion**
5. **A/ Préavis CG 2021/03- « Indemnités et vacations de la Municipalité »**  
**B/ Rapport de la commission de gestion**
6. **A/ Préavis 2021/04 – « Arrêté d'imposition 2022 »**  
**B/ Rapport de la commission de gestion**
7. **A/ Préavis 2021/05 – « Autorisations générales pour la législature 2021-2026 »**  
**B/ Rapport de la commission de gestion**
8. **A/ Préavis 2021/06 – « Demande de crédit de CHF 300'000.–, pose d'un nouveau collecteur et mise à ciel ouvert d'une longueur d'environ 40 M à la Tuayrette »**  
**B/ Rapport de la commission ad hoc**  
**C/ Rapport de la commission des finances**
9. **Communications municipales**
10. **Divers et propositions individuelles**

\*\*\*\*\*

YANN PERRET, Président, ouvre la séance à 20.15 heures en saluant la Municipalité et en souhaitant la bienvenue aux membres présents pour ce premier conseil général de la nouvelle législature. Il rappelle les différentes règles sanitaires en vigueur, le conseil pouvant se dérouler sans certificat covid mais avec le port du masque alors que pour la partie conviviale, le certificat covid sera requis.

Lecture de l'ordre du jour et ajout d'un amendement de la Municipalité au point 8.

1. Appel

Sur les 76 membres du Conseil général, 46 sont présents et le quorum est donc atteint.

2. Adoption du procès-verbal du 24 juin 2021

Une correction est à noter :

- page 4 sur le point « eaux », dernière phrase, YVAN CHERPILLOD demande de biffer « sans devoir l'acheter » à la fin de la phrase.

**Décision :** Le PV du 24 juin 2021 est accepté à la majorité moins 3 abstentions.

### 3. Assermentations

Onze personnes présentes demandent à être assermentées et ainsi devenir membres du Conseil. Il s'agit de :

- GILBERT THONNEY
- LILIANE THONNEY
- JONATHAN DERAY
- MELISSA CHAPPUIS
- LOUIS PILLIARD
- CHRISTOPHE CHAPPUIS
- RENE MEYER
- ROSA MEYER
- CECILE ROY
- MICHEL PACHL
- FRANCIS NICOD

YANN PERRET procède à leur assermentation et le Conseil général est dorénavant composé de 87 membres.

### 4. Indemnités pour les membres du Conseil Général dès le 1<sup>er</sup> juillet 2021

YANN PERRET, Président du Conseil, présente le préavis sur les indemnités pour les membres du Conseil général. Le bureau du Conseil a décidé de maintenir les indemnités appliquées lors de la législature précédente.

ALAIN WERLY Président de la Commission des finances, fait part de son rapport et recommande aux membres du Conseil général d'accepter le préavis.

**Décision :** le préavis 2021/01 est accepté à l'unanimité.

### 5. Indemnités et vacations de la Municipalité

OLIVIER HÄHNI, Syndic, présente le préavis sur les indemnités et vacations de la Municipalité. La proposition est également de maintenir les tarifs pratiqués lors de la dernière législative. Un forfait de CHF 350.00 pour téléphones, informatique et déplacements locaux était déjà existant mais a été ajouté à la liste pour plus de clarté.

ALAIN WERLY, Président de la Commission de gestion, fait part du rapport en relevant la seule nouveauté du forfait pour frais de téléphones, informatique et déplacements locaux à raison de CHF 350.00 par année. Il recommande aux membres du conseil général d'accepter le préavis tel que présenté.

**Décision :** le préavis 2021/03 est accepté l'unanimité.

### 6. Arrêté d'imposition 2022, préavis 2021/04

OLIVIER HÄHNI, Syndic présente le préavis sur l'arrêté d'imposition. Au vu de la situation positive des derniers exercices comptables, la Municipalité propose de réduire le taux de 2 points soit à 74 pour 2022. Le point d'impôt étant estimé à environ CHF 18'000.00, cela correspondrait à un manque à gagner d'environ CHF 40'000.00. Une diminution des rentrées fiscales est également à prévoir en raison de la pandémie.

ALAIN WERLY, Président de la Commission des finances, fait part du rapport en précisant que le manque à gagner de l'ordre de CHF 40'000.00 est à envisager et que la baisse proposée aura également un impact sur la péréquation et la facture sociale. Cet impact n'est pas chiffré. Selon les estimations cantonales, la baisse sur les rentrées fiscales dues à la pandémie Covid-19 serait de l'ordre de 5% environ. Sans se prononcer sur les années futures et compte tenu des résultats positifs des comptes des années précédentes, la Commission des finances propose aux membres du Conseil général d'accepter le préavis.

ROGER STETTLER trouve courageux de baisser ce taux avec cette période incertaine. Il précise qu'avec la péréquation directe et indirecte, le manque à gagner se situe plutôt à CHF 55'000.00. En effet, si la recette fiscale reste la même que celle de 2020, le point d'impôt augmenterait de CHF 500.00, d'où un manque à gagner de CHF 55'000.00. Le risque étant aussi sur la marge d'autofinancement qui serait entamée. Il faudra également un certain courage pour remonter ce taux dans le futur.

OLIVIER HÄHNI informe que la moyenne cantonale est de 68. La Municipalité a tablé sur une baisse de -5% sur le revenu sur les recommandations cantonales. La remarque de Roger Stettler est correcte au sujet de la facture sociale qui augmenterait le point d'impôt en cas de recette fiscale identique à 2020. Le compte travaux futurs pourrait supporter ce manque à gagner. Cependant, il ne faut pas oublier qu'il y aura de nouveaux financements et investissements et que le taux pourra être revu à la hausse l'année prochaine.

**Décision :** le préavis 2021/04 est accepté à majorité avec 1 avis contraire et 5 abstentions.

#### 7. Autorisations générales pour la législature 2021-2026, préavis 2021/05

OLIVIER HÄHNI, Syndic, explique que ce préavis est une formalité qui est à renouveler pour la nouvelle législature. Il explique les différents points mentionnés sur le préavis. Il ajoute que l'autorisation d'emprunter est une nouveauté qui permet à la Municipalité de renouveler un emprunt à son échéance sans devoir passer par le Conseil général. L'autorisation pour les dépenses imprévisibles et exceptionnelles hors budget jusqu'à CHF 40'000.00 permet à la Municipalité d'avoir une marge de manœuvre en cas de travaux urgents. Ces dépenses sont ensuite annoncées et commentées aux membres du Conseil général.

ALAIN WERLY, Président de la Commission de gestion, fait part du rapport en précisant que les points 1, 3 et 4 sont identiques à la législature précédente. La nouveauté réside dans le point 2 avec l'autorisation d'emprunter et les cautionnements. En ce qui concerne les dépenses imprévisibles et exceptionnelles, la Commission a rendu attentive la Municipalité à ce que chaque dépense soit dûment commentée et soumise à l'approbation du Conseil général. La Commission propose d'accepter les conclusions du préavis.

**Décision :** le préavis 2021/05 est accepté à la majorité moins 1 abstention.

#### 8. Demande de crédit de CHF 300'000.– pour la pose d'un nouveau collecteur et mise à ciel ouvert d'une longueur d'environ 40 M à la Tuayrette, préavis 2021/06

YANN PERRET, Président, fait lecture de l'amendement déposé par la Municipalité :

L'amendement porte sur le chapitre V, financement. Le préavis envoyé aux membres indique :

« La dépense sera comptabilisée par le poste « entretiens des collecteurs communaux » 460.314.00 et la subvention cantonale, lors de son encaissement, viendra reconstituer la réserve « acquisitions futures ». L'intitulé et le numéro du compte pour la comptabilisation de la dépense ne sont pas corrects, la phrase est à remplacer par : « La dépense sera comptabilisée par le poste « ouvrages génie civil et d'assainissement » 460.501.00 et la

*subvention cantonale, lors de son encaissement, viendra reconstituer la réserve « acquisitions futures ».*

GARY CHERPILLOD présente le préavis et ajoute que la Municipalité sera attentive à ce que les travaux se déroulent au mieux avec l'agriculteur qui exploite le terrain agricole. De même pour les sources privées qui seront remises en état après les travaux. Le projet de la renaturation de la Tuyarette bénéficiera de 60% de subvention. Pour la partie supérieure dite des conduites, environ 1/4 de subventions AF, améliorations foncières, sont à prévoir.

JOSETTE AEBI, rapporteuse de la Commission chargée d'étudier cette demande de crédit, demande aux membres du Conseil général d'accepter ce préavis en recommandant toutefois de laisser un passage suffisamment large entre la déchetterie et le futur canal à ciel ouvert pour permettre le passage d'engins agricoles et du bétail. Il serait également important d'apporter une attention particulière aux canalisations déjà existantes lors des travaux.

ALAIN WERLY, Président de la Commission de gestion, fait part du rapport pour l'aspect financier du préavis. Le coût des travaux est estimé à CHF 300'000.00 dont il faudra déduire les subventions cantonales estimées à 60% pour la partie supérieure et à 60% sur la partie agricole de la partie inférieure. Les subventions sont confirmées. Pour le financement, la Municipalité prélèvera au compte de réserve « acquisitions futures » les sommes nécessaires. La Commission s'étonne qu'aucune réserve « travaux » n'apparaisse dans les comptes communaux. Il serait souhaitable que cette réserve s'intitule « acquisition et travaux futurs » ce qui rendrait son usage plus conforme. La Commission des finances propose d'accepter les conclusions du préavis tel que présentées.

PATRICIA DUMAS demande des explications supplémentaires au sujet des montants pris en charge par les subventions. Réponse de la Municipalité : les 60% de subvention de la DGE concerne le coût de CHF 158'000.00 de la partie inférieure des travaux soit la renaturation de la Tuyarette. La partie du haut sera en partie subventionnée par les AF, améliorations foncières, en rapport avec des chemins agricoles ou des canalisations en relation avec l'agricole. Ce tronçon concerne l'eau qui provient d'une part de la partie agricole et d'autre part de la partie habitation, c'est pourquoi le bureau NPPR a établi une clé de répartition. Pour rappel, les subventions sont toujours rétribuées après les travaux. De plus, étant donné qu'il y a des subventions, une nouvelle plantation d'arbres sur la partie inférieure devra avoir lieu. Un biologiste doit être nommé pour étudier la situation et informer quelles espèces doivent être replantées. Le compte « travaux futurs » prendra en charge ce financement.

GREGOIRE MICHAUD demande si ces travaux prennent aussi en compte les inondations des immeubles jaunes. Réponse : oui. En outre, il relève deux erreurs sur le préavis. Page 3, les deux villas les plus à gauche ont été touchées en 2021. Page 6, le total des coûts est des CHF 295'098.00 au lieu de 298'098.00.

ROGER STETTLER donne de plus amples explications sur le financement de cette opération. Un crédit d'investissement ne peut passer par un compte de fonctionnement mais par un compte d'investissement. Le compte « service de l'épuration » doit s'autofinancer par les taxes et le surplus des recettes doit être attribué au compte « Fonds de réserve épuration/Recettes affectées », ce fonds de réserve présentant un solde au 31.12.2020 d'environ CHF 24'000.00 n'étant pas suffisant pour cet investissement, c'est par le compte « Fonds de réserve acquisitions futures » que cette dépense sera financée, évitant ainsi un emprunt à la Commune. Les subventions viendront réalimenter ce compte, ainsi que les amortissements de l'objet, jusqu'à remboursement total de la somme empruntée au compte « Fonds de réserve acquisitions futures ».

JACQUES PICHON demande si la décision d'entreprendre ces travaux a été prise à la suite des inondations chez des privés. Réponse : oui

MARKUS PIRKEIM demande pourquoi le SIEMV n'a pas été prévenu. Réponse : Le SIEMV sera contacté par la suite et les travaux débuteront avec accord du SIEMV.

ROGER STETTLER demande si nous sommes conformes au PGEE, plan général d'évacuation des eaux ? Réponse du Syndic : le PGEE date de 2011 et avait mis en évidence certains tronçons des canalisations qui pouvaient être en surcharge, d'où la nouvelle norme pour la construction de nouvelles places de parc en surface perméable. Un plan de curage est fait annuellement ainsi que l'entretien des collecteurs. Les collecteurs avec un diamètre de 400mm sont en principe suffisants mais les pluies diluviennes de 2020 et 2021 ont provoqué des inondations. Après ces travaux, la capacité d'évacuation sera doublée en cas de grosses crues. Une mise à jour du plan devra être établie après les travaux et des tronçons devront certainement être réactualisés.

YVAN CHERPILLOD apporte encore quelques précisions sur ce plan qui est en constante évolution en fonction des nouvelles constructions. Ce n'est pas l'entretien des collecteurs qui pose le plus de problèmes mais surtout la différence des surfaces qui sont imperméabilisées.

Avant de passer au vote, le Président rappelle que le vote de préavis 2021/06 a lieu avec l'amendement.

**Décision :** le préavis 2021/06 amendé est accepté à l'unanimité.

## 9. Communications municipales

### **Loïc BARDET**

Loïc BARDET présente ses dicastères qui sont les suivants : bâtiments communaux, défense incendie, PC, location grande salle, sociétés locales, chapelle et cimetière.

Maison communale : la pose de panneaux solaires aura lieu mi-novembre. Le boiler sera éventuellement raccordé à ces panneaux solaires.

Battoir : le contrôle « OIBT » des installations électriques a eu lieu et un certain nombre de travaux devront être effectués. Devis à venir prochainement.

SDIS : l'inauguration de la nouvelle caserne des pompiers à Oron a eu lieu pour les officiels le 18.09.2021. Une visite pour le public est fixée le 25.09.2021.

Terrain de football Mézières : il y a une convention entre les communes pour les installations sportives de la région. Le projet pour les nouveaux vestiaires et la buvette a été présenté aux Municipalités de la région. Depuis le printemps, les coûts ont pris l'ascenseur et des économies supplémentaires ont été demandées par les communes. Le projet ne sera pas prêt pour le mettre dans la présentation du budget 2022 en décembre.

Stand des Maraîches : une convention nous lie également au stand des Maraîches avec les communes de Jorat-Mézières, Ropaz et Corcelles-le-Jorat. Cette convention permet de répartir les frais pour l'installation des récupérateurs de balles et de toucher des subventions. Deux travaux devront être prévus ces prochaines années soit l'assainissement des sols autour des buttes de tir d'ici fin 2023 et le changement des cibles d'ici 2027.

Journées des ainés : aura lieu le 13 novembre sous forme de sortie extérieure.

### ***RAPHAËL LANFRANCHI***

RAPHAËL LANFRANCHI présente ses dicastères qui sont les suivants : Constructions et urbanisme, affaires sociales, déchetterie et ordures ménagères.

Déchets/compost : pour info, la Satom à Villeneuve propose gratuitement du compost aux habitants des communes actionnaires.

#### **Constructions** :

Planning prévisionnel du PACom :

- octobre, discussion avec le bureau ABA en vue de finaliser les adaptations.
- début novembre, contrôle du Canton
- fin novembre, information et mise à l'enquête publique
- conciliation conformément à la LAT
- ~1<sup>er</sup> trimestre 2022, adoption par le Conseil général

« MADR », méthode automatique de détermination des réserves. Ce calcul complexe permet d'obtenir deux chiffres sur le développement de la commune jusqu'en 2036 :

- réserve de 69 habitants jusqu'en 2036.
- capacité d'accueil (basée sur une surface de plancher déterminant de 50 m<sup>2</sup>/habitant). Avant PACom = 655 hab. → Surcapacité de 586 hab. Suite à la révision du PACom = 171 hab. → Surcapacité de 102 hab.
- les calculs ont été faits en 2015 avant les nouvelles constructions.
- la surcapacité augmentera en refaisant les calculs sur la base de 2019 en tenant compte des nouvelles constructions

Déchetterie : une heure supplémentaire sera rajoutée en plus de l'horaire habituel. Cette heure sera réservée aux entreprises. Reste toujours le problème récurrent des gazons qui pourrait être résolu sur le nouveau projet de déchetterie.

Déchetterie nouveau projet à la STAP : présentation du projet par des slides en 3d. Une des idées est d'avoir une rampe et avec deux voies pour circuler. Davantage de bennes que sur la déchetterie actuelle, pourraient être installées avec en plus une benne pour les branchages et les gazons. Vucherens est intéressé par ce projet en gardant un écopoint au village. L'étape compliquée se situe au niveau du Canton qui est opposé à une déchetterie hors du village et ne souhaite aucune emprise sur les SDA. Il faudra les convaincre que la localisation est favorable aux deux villages et que l'emprise sur les SDA est minime comparé à la STAP actuelle.

PATRICIA DUMAS constate que ce nouveau projet ne prévoit pas de couvert et demande quel serait le coût et s'il y aura une incidence sur le PACom ? Réponse : le coût ne serait pas plus important que celui du projet précédent qui avait été refusé. De plus, si cela se fait avec Vucherens, les coûts seraient alors divisés par deux. D'autre part, pour pouvoir avancer sur le projet du PACom, cette zone actuellement en surface d'assolement a été sortie du PACom.

GILLES DISERENS demande comment procéder en attendant avec son compost et son gazon ? C'est en effet un problème ! Composter chez soi en priorité. Certaines personnes ont trouvé des arrangements avec les agriculteurs.

ROGER STETTLER observe que très peu de déchetterie dans la région sont couvertes et que le projet présenté est très bien.

### **GAËL MANIGLEY**

GAËL MANIGLEY présente ses dicastères qui sont les suivants : routes et éclairage public, domaines communaux, transport public.

Eclairage public : la Romande Energie va enterrer la ligne de basse tension à Bressonnaz-dessous ce qui aura pour résultat la suppression du luminaire situé avant le pont à Bressonnaz.

Routes : les travaux à la Vuaz des chars sont terminés et tout s'est très bien passé.

Transport public : comme déjà annoncé lors du dernier conseil, une réorganisation des lignes de bus aura lieu en décembre à la suite de la reprise des lignes par CarPostal. La ligne 62 devient la ligne 362 et la 65 devient la 365. L'arrêt « halte de Vulliens » devient « Vulliens Praz-Botsard ». La cadence va augmenter à toutes les 15 minutes de 6h00 à 9h00 et de 15h à 20h30. Pour la ligne 383 qui passe au village, 7 trajets sont prévus pour l'aller et 9 pour le retour.

### **OLIVIER HÄHNI**

OLIVIER HÄHNI, Syndic présente ses dicastères qui sont les suivants : finances, réseau de la petite enfance, ASIJ (école), personnel communal, police.

ASIJ : le budget 2022 de CHF 7'824'000.00 a été accepté. La nouvelle compagnie de bus Helvégie a dû ajouter un seizième bus à son effectif pour palier à toutes les courses. Par la suite, avec le nouveau collège Gustave Roud, ce nombre diminuera à 14 bus. La construction de celui-ci avance toujours bien et il n'y a pas de problème de renchérissement des matériaux lié au Covid-19. Le budget et les délais sont respectés avec la remise des clés pour la rentrée 2022.

APERO : le budget sera voté la semaine prochaine. Les prix sont à la hausse et passeront à CHF 185.00 à l'habitant. L'ouverture de Gustave Roud permettra d'offrir de nouvelles places d'accueil, environ 108, pour le parascolaire Meli-Melo.

Personnel communal : Steeve Morel remplace toujours à 100% Jean-Philippe Chappuis qui est en arrêt maladie et Sylvain Vuagniaux le seconde à 40%.

### **GARY CHERPILLOD**

GARY CHERPILLOD présente ses dicastères qui sont les suivants : service des eaux, forêts, déchets carnés.

Forêts : le sentier pédestre de la Tuayre qui relie Vulliens à Vucherens a été fermé à la suite d'un effondrement. Les passerelles sont en mauvais état et des discussions sont en cours avec les Tigistes (travaux d'intérêt général) et la protection civile pour les remettre à neuf. Des soins aux jeunes plantations ont été effectués et 4 coupes de bois ont été attribuées à la l'entreprise Pasche. Un tout-ménage sera distribué pour les commandes de bois de feu. Seuls 2 foyers de bostryche ont été détectés. Pour répondre à la question de l'évacuation des branchages, il rappelle qu'il y a toujours la possibilité d'allumer un feu au coin du bois sur le chemin de l'ancien stand pour autant que les instructions mentionnées sur le panneau soient respectées et en avertissant l'ECA et l'employé communal.

Eaux : la source du Crottet est toujours la seule à être ouverte et grâce aux épisodes pluvieux de cette année, cela a permis d'alimenter en suffisance la Commune. La pompe de l'AIEJ reliant Vucherens à Carrouge a dû être remplacée.

10. Divers et propositions individuelles

FRANCIS NICOD annonce que les soirées « burger » auront lieu les 22 et 23 octobre prochains avec certificat Covid. La sortie des anciens est fixée au 2 octobre.

SABINE NICOD demande s'il y aurait une possibilité de recharger les cartes poubelles en ligne. Réponse : pas avec le système actuel.

SIBYLLE BAYS annonce qu'il y aura les fenêtres de l'Avent cette année si la situation le permet.

YANN PERRET remercie l'assemblée pour la bonne tenue de son premier conseil et donne rendez-vous à chacun le 3 décembre prochain. La séance est levée à 22h00.



YANN PERRET, Président



CAROLINE DUTOIT, secrétaire